

Fête de la moto

de Saint-Pierre-sur-Dives

le samedi
30 août
2026



Dossier de pré-inscription

Nouvel exposant : Oui
 Non

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation du Fête de la moto 2026, nous vous informons de l'ouverture des candidatures à compter du mercredi 20 mai 2026.

La demande d'inscription doit être retournée au plus tard le 30 juin 2026 par voie postale à la Mairie de Saint-Pierre-en-Auge (Place de l'Hôtel de ville, 14170 Saint-Pierre-en-Auge), ou par e-mail à l'adresse : evenementiel@stpauge.fr .

Chaque dossier sera examiné individuellement par la commission. **Il est donc essentiel de transmettre un dossier complet.**

Les pièces suivantes sont obligatoires :

- **Un extrait Kbis de moins de 3 mois**
- **Une attestation d'assurance en cours de validité**
- **Une présentation de votre activité (métier, produits proposés, etc.)**
- **Des photos de votre stand et de vos produits**
- **Lire et signer le règlement des manifestations joint**

La fête de la moto se tiendra au cœur de Saint-Pierre-sur-Dives, sur la Place du Marché. Elle s'étendra sur plusieurs espaces : la Halle médiévale, la place du Marché et le Marché aux veaux.

Il est attendu des exposants qu'ils s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la fête de la moto. Une attention particulière sera portée à la présentation des stands, notamment à travers une décoration soignée, chaleureuse et en adéquation avec la thématique de la moto, afin de contribuer à l'ambiance festive et immersive de l'événement.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre événement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cadre réservé au service événementiel :

Reçu le

Dossier complet le

Numéro de dossier

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieux : Place du Marché, 14170 Saint-Pierre-en-Auge

Dates et horaires : Dimanche 30 août 2026 de 9h à 18h

COORDONNÉES EXPOSANT

Nom ou raison social :

Adresse :

E-mail :

Site Web :

COORDONNÉES DE LA PERSONNE PRÉSENTE SUR LA FÊTE DE LA MOTO

Nom :Qualité :

Adresse (si différente) :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

ACTIVITÉ/PRODUITS EXPOSÉS

Tout ou partie de ces éléments pourront être repris dans le dossier de presse et autre moyen de communication. Assurez-vous d'écrire lisiblement.

Définition exacte de votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

Produits proposés à la vente (liste détaillée) :

.....

.....

.....

.....


Obligatoire :

Merci de joindre des photos de vos produits à votre dossier de demande d'inscription.

Réseaux sociaux

Merci de nous préciser les comptes des réseaux sociaux sur lesquels votre société est présente. Cela nous permettra de vous identifier, en faisant le lien vers vos comptes pages, dans nos publications visant à promouvoir la manifestation.

 **Facebook** www.facebook.com/_____ . Exemple: www.facebook.com/StpAuge/

 **Instagram** @_____ . Exemple : @saintpierreenaug

Modalités tarifaires et emplacement

Dans la dernière colonne, nous vous invitons à sélectionner le lieu où vous **souhaitez être installé** et le nombre de mètres. Si plusieurs options vous conviennent, merci de préciser votre ordre de préférence en les numérotant (1.2.3..). **Il s'agit bien de vos souhaits. L'emplacement des stands est défini uniquement par l'organisateur.**

| Lieu | Stand | Prix | Souhait |
|---------------------------|----------------|------|---------|
| Stand de restauration | 5m x 3m | 225€ | |
| | Le mètre suppl | 15€ | |
| Food truck | Forfait | 100€ | |
| Stand associations | Le mètre | 0€ | |
| Stand particuliers | Le mètre | 5.5€ | |
| Stand professionnel | 5m x 3m | 40€ | |
| | Le mètre suppl | 8€ | |
| Stand structure ambulante | 3x3m | 75€ | |



Informations techniques

Afin d'assurer le bon déroulement de la fête de la moto, merci de prendre connaissance des éléments suivants concernant les équipements mis à disposition et les règles à respecter :

- La collectivité met à disposition des tables et des chaises uniquement pour la zone restauration.
- Les exposants pourront garder leur véhicule à proximité de leur stand s'ils ont besoin de disposer de leur produits à proximité.
- Aucun matériel ne sera fourni par la collectivité. Vous devez donc prévoir l'ensemble de votre équipement : tables, chaises, tentes, et tout autre matériel nécessaire à votre installation.
- Concernant l'électricité, aucune rallonge ne sera prêtée. Chaque exposant doit impérativement être équipé d'une rallonge d'au moins 20 mètres, en bon état de fonctionnement. Pour des raisons de sécurité et d'économie d'énergie, seul l'usage d'ampoules LED est autorisé pour l'éclairage.

FICHE TECHNIQUE

Véhicule pour la restauration sur site : Oui Non

Dimension du véhicule :

Véhicule garé derrière le stand et non dans le prolongement du stand.

Électricité : Oui Non

Si oui :

Puissance souhaitée (ampérage) :

Appareils utilisés (détail précis) :

VENTE DE BOISSONS ET D'ALCOOLS

Veuillez cocher la case ci-dessous afin que nous puissions vous délivrer une autorisation de débit de boissons temporaire.

Boissons sans alcool

Attention, aucune boisson alcoolisée ne sera acceptée sur site à la consommation ou à la vente.

Je soussigné(e) _____ confirme ma demande de prêt-d'inscription au Fête de la moto organisée le 30 août 2026 à Saint-pierre-sur-Dives.

→ Une réponse écrite vous sera adressée par mail courant juillet.

Lu et approuvé

A Le

Signature obligatoire :